



IFRS® : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la présentation de l'information financière au Canada



Comptabilité

- [Normes IFRS de comptabilité | Évaluation de la juste valeur | Mise à jour du manuel](#)
- [Monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste | Modification de l'IAS 21](#)
- [Cryptoactifs et cryptomonnaies stables | Balado](#)
- [Présentez clairement l'incidence des changements climatiques sur les tests de dépréciation | Nouveau guide pratique](#)
- [Différences entre les IFRS et les PCGR américains | Manuel](#)
- [Réponse à l'IFRS Interpretations Committee | IFRS 18](#)

Comptabilité

Normes IFRS de comptabilité | Évaluation de la juste valeur | Mise à jour du manuel

Les organisations font face à une multitude de défis, notamment l'essor de l'intelligence artificielle, la transition vers une économie plus verte, des incertitudes concernant les tarifs douaniers et les politiques commerciales internationales, l'instauration de nouveaux impôts à l'échelle mondiale. Ces changements présentent des défis importants en lien avec la détermination de la juste valeur. Par conséquent, il est important que les états financiers d'une organisation racontent clairement son histoire, en particulier en ce qui concerne les hypothèses clés, les jugements et les incertitudes relatives à la mesure.

Ce numéro de notre guide sur l'évaluation de la juste valeur comprend nos plus récents points de vue et des directives pratiques. Il vous aidera à appliquer le Topic 820, *Fair value measurement*, et l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, ainsi qu'à comprendre les principales différences entre les deux normes comptables.

[En savoir plus](#) (en anglais).

Monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste | Modification de l'IAS 21

Afin de réduire la diversité dans la pratique et d'améliorer l'utilité de l'information pour les investisseurs, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a modifié l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de clarifier ce qui suit :

- une organisation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'une économie hyperinflationniste utilise le cours de clôture à la dernière date de clôture lorsqu'elle convertit tous les montants de ses états financiers (y compris à titre comparatif) dans la monnaie de présentation; et
- une organisation utilise le cours de clôture à la dernière date de clôture lorsqu'elle convertit tous les montants (à l'exclusion des chiffres comparatifs) d'un établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'une économie hyperinflationniste et applique la variation de l'indice général des prix pour retraiter les chiffres comparatifs.

Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'application anticipée est permise.

[En savoir plus](#) (en anglais)

Cryptoactifs et cryptomonnaies stables | Balado

Les cryptoactifs continuent d'être sous les projecteurs. Toute organisation qui envisage d'investir doit comprendre les incidences comptables et fiscales pour prendre des décisions éclairées.

Ce balado examine certaines considérations clés pour les organisations, en particulier en matière de comptabilité et de fiscalité, à partir des commentaires formulés par Julia LaPointe (associée déléguée, Normes internationales de KPMG), Charlotte Lo (associée, Services-conseils en comptabilité, Services bancaires et Gestion d'actifs, KPMG au Royaume-Uni) et Susanne Dixon (associée, Fiscalité, KPMG au Royaume-Uni).

[Écouter le balado](#) (en anglais).

Présentez clairement l'incidence des changements climatiques sur les tests de dépréciation | Nouveau guide pratique

La réponse de votre organisation aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques peut avoir une incidence sur vos flux de trésorerie et sur la valeur de vos actifs. Les utilisateurs ont besoin d'informations pertinentes pour prendre des décisions éclairées, notamment pour déterminer si les risques et les occasions liés aux changements climatiques ont été pris en compte aux fins des tests de dépréciation et de quelle façon.

Notre nouveau [guide pratique](#) (en anglais) qui inclut des instructions pratiques et des exemples, et notre [guide numérique](#) (en anglais) à jour vous aideront à évaluer l'incidence des changements climatiques sur les tests de dépréciation en vertu de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

De plus, lisez notre [article](#) (en anglais) qui donne un aperçu des risques et des occasions liés aux changements climatiques et de leur incidence sur l'information financière d'une organisation.

Différences entre les IFRS et les PCGR américains | Manuel

Dans le cas des organisations qui présentent leur information financière en vertu des normes IFRS® de comptabilité et des PCGR américains, la version à jour de notre document intitulé « IFRS® compared to US GAAP » fait ressortir les principales différences entre les deux référentiels sur la base des fins d'exercice correspondant à l'année civile 2025. Il comprend également un nouveau chapitre qui souligne les principales différences entre les exigences à venir de l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, et les PCGR américains.

Consultez notre guide pour vous aider à identifier et à comprendre les principales différences et à clarifier votre information financière.

[Télécharger le guide](#) (en anglais).

Réponse à l'IFRS Interpretations Committee | IFRS 18

Nous avons soumis notre lettre de commentaires relative à la décision provisoire de l'IFRS Interpretations Committee intitulée « Classement des écarts de change résultant d'un passif (ou d'un actif) monétaire intragroupe (IFRS 18) ».

[En savoir plus](#) (en anglais).

[Haut](#)

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada



Communiquez avec notre équipe canadienne



Elliot Marer
Associé – RGT
Leader national,
Services-conseils
en comptabilité
emarer@kpmg.ca



Sarah Pépin
Associée, service-conseils
en comptabilité
spépin@kpmg.ca



Yael Woodward Amaral
Leader nationale du service de l'information
financière avant et après une transaction
ywoodward@kpmg.ca



Twan Bakker
Associé, Services-conseils
en comptabilité
twanbakker1@kpmg.ca

[Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada](#)



kpmg.ca/ifrs

[Nous suivre](#) | [Gérez vos abonnements aux communications](#) | [Me désabonner](#) | [Écrire en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Aide juridique](#)

Le présent message vous a été envoyé par [KPMG](#). Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le [portail d'abonnement de KPMG](#).

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

[Avis en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel](#)

[Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux](#)

© 2026 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

Le présent bulletin contient des informations de l'IFRS® Foundation qui sont protégées par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Elles ont été reproduites par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. avec la permission de l'IFRS Foundation. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Pour de plus amples informations sur l'IFRS Foundation et sur les droits d'utilisation de ses informations significatives, visitez le site www.ifrs.org.

Avis de non-responsabilité : Dans la mesure permise par les lois applicables, l'IASB, l'ISSB et l'IFRS Foundation déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis de quiconque se soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, la responsabilité découlant d'actes de négligence ou d'omissions), les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci.

Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne sauraient se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

« ISSB^{MC} » est une marque de commerce, et « IFRS[®] », « IASB[®] », « IFRIC[®] », « IFRS for SMEs[®] », « IAS[®] » et « SIC[®] » sont des marques déposées de l'IFRS Foundation et sont utilisées sous licence par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent document. Veuillez communiquer avec l'IFRS Foundation pour savoir dans quels pays ses marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.

